

Simard, Andrée

De: Emmanuel Trotobas [emmanuel.trotobas@yahoo.ca]
Envoyé: 1 février 2012 15:17
À: Secrétariat
Objet: signification
Pièces jointes: RefusRégie.rtf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

L'Anse-St-Jean, le 1er février 2012

M. Jean-Paul Théorêt,
Président
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 2.55,
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Observations soumises à la Régie de l'Énergie
Dossier : R-3770-2011 HQD
Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance – Phase 1

Monsieur,

Je suis fortement préoccupé par le danger que représente l'installation de «compteurs intelligents» car je suis, ainsi que plusieurs autres personnes au Québec, sensible à la problématique des ondes électromagnétiques dues au rayonnement des technologies sans fil qui encombrant mon environnement.

L'organisme que vous présidez a le mandat non seulement de s'assurer de la conciliation entre les intérêts publics, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs, mais également de porter une attention particulière aux conditions de service du transporteur et du distributeur d'électricité.

Il est donc du ressort de la Régie de l'énergie du Québec de veiller à ce que les conditions de service du distributeur d'électricité, que représente Hydro-Québec, se fassent non seulement en fonction d'impératifs de gains d'efficience, mais également en s'assurant que les nouvelles technologies soient parfaitement neutres quant aux impacts sur la santé de sa clientèle.

CONSIDÉRANT QUE l'exposition involontaire aux radiofréquences émises par les antennes- relais et les «compteurs intelligents» d'Hydro-Québec comporte des risques significatifs pour ma santé, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE les «compteurs intelligents» émettent entre 100 et 1000 fois plus de radiofréquences par minute et que le seuil minimal d'exposition aux (RF) d'Hydro-Québec ne tient pas compte des effets de rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement des «compteurs intelligents» à l'échelle du Québec comporte un investissement financier risqué puisqu'ils devront être à nouveau remplacés d'ici 15 ans et que ce projet met en péril les finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Hydro-Québec va à l'encontre des actions du MSSS, celle de réduire et de gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la collecte de renseignements personnels à l'aide de «compteurs intelligents» enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec adoptera une tarification différenciée sur les heures de consommation de la journée et qu'on ajustera ma facture d'électricité en conséquence pour ce fait et pour absorber les coûts d'installation des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'information en lien avec ma consommation d'électricité peut être transmise via Internet ou une ligne téléphonique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas fait la démonstration qu'aucune autre solution de remplacement pour la relève des compteurs, et sans effet sur la santé ou ma sécurité, n'ait été écartée au profit d'un fournisseur de technologie qu'il aurait voulu privilégié;

CONSIDÉRANT QUE la relève des «compteurs intelligents » facilite l'accès à des informations personnelles et privilégiées ce qui porte atteinte à ma vie privée, à ma liberté et ma sécurité et ce, en lien avec la Charte canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des «compteurs intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les émissions de radiofréquences des «compteurs intelligents» sont bien au-dessus des normes de seuil admissible du Code de sécurité 6 auquel Santé Canada fait référence ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes du Québec n'ont pas été informés adéquatement sur le projet de lecture à distance.

En conséquence, je soussigné, Emmanuel Trotobas demande à la Régie de l'Énergie de refuser la requête d'Hydro-Québec concernant la réalisation du projet lecture à distance et de suspendre son implantation. Je demande qu'une consultation publique soit tenue afin qu'Hydro-Québec fasse la démonstration de l'innocuité de son projet en répondant aux interrogations et aux craintes légitimes de la population.

Emmanuel Trotobas

E.T.
